

# COMMUNE DE LAPAN

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2014

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme. Annie RADUGET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 30/11/2014

**Présents** : MMES. M.CI. LADANNE – V. CHARLES - N. FOSSÉ – J.M. LEGOFFE -  
MM. J. BORELLO - J. DUPIN – D. GAURIAT - P. JACQ – N. MALIN-

**Absent**: MM. M. BLIN

**Secrétaire de séance**: MME. N. FOSSÉ.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a délibéré sur les points suivants:**

- **Désigne** Mme Annie RADUGET, membre titulaire et Mme Marie-Claude LADANNE, membre suppléante, pour représenter la commune au Comité Local d'Administration et de Développement (CLAD) sur la ou les lignes Bourges-St Amand.

- **Accepte** de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1er degré – année 2014-2015.

**Plaimpied** : 201,73 € pour 1 enfant.

**Morthomiers** : pas de participation

**Arçay** : 70 € par élève dont 6 enfants fréquentent cette école, ce qui représente 420 € annuel.

**Lunery** : 219 € par élève dont 8 enfants sont scolarisés, soit 1 752 €.

Pour le périscolaire, 180 € par élève dont 6 enfants participent, soit 1 080 € ;

Une convention est signée entre la Commune de Lunery et Lapan.

- **Accepte** la motion de l'Association TGV Grand Centre Auvergne pour la ligne Paris-Orléans-Bourges-Clermont-Ferrand-Lyon reçu de Mr Rémy POINTEREAU, Président de l'Association.

- **Accepte** la décision modificative budgétaire 2014 d'un montant de 300 € qui sera imputé à l'article 6541, concernant la mise en non-valeur d'un titre de recette.

- **Le rapport annuel d'activités 2013 de la Communauté de Communes A.B.C.** peut être consulté à la Mairie ou sur le site de la Communauté de Communes.

- **Subvention acceptée** qui sera inscrite au budget 2015 :

\* Secours Populaire Français : 50 €

- **Subvention refusée** :

\* Association APADVOR :

- **Etude Salle des Fêtes** sur le coût, les règlements et sur les travaux possibles.

Fin de l'étude et décision au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

